

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, et le mardi 9 avril à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur le Maire

Le 2 avril 2013, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Albert ANDREVON, Maire de la commune.

Présents : A.Andrevon, M.Augoyat, M.Azy, B.Cerca, Y.Cottavoz, C.Cucchetto, L.Cudraz, C.Drevet, J.Gerboux, D.Giraud, V.Gras, P.Manjarrès, J.Marron, G.Trumaut.

Absents avec pouvoirs : A.Caïato pouvoir à G.Trumaut
A.Fender pouvoir à P.Manjarrès
G.Piroit pouvoir à J.Gerboux

Secrétaire de séance : V.Gras

Ouverture de la séance à 20h35

Approbation du procès-verbal du 19 mars 2013

Observation de Monsieur Marron concernant la délibération n° 12 : « l'entrée dont il est question dans la délibération est une entrée de service. L'entrée principale se fera par la piste piétonne ».

Vote pour à l'unanimité

FINANCES

Délibération n° 25 – Approbation du compte administratif 2012.

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2012 :

1/Investissement :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| • Résultat de clôture 2011 : | - 690 926,40 € |
| • Montant des dépenses 2012 : | 323 460,28 € |
| • Montant total des recettes 2012 : | 1 063 038,66 € |
| • Résultat des investissements 2012 : | + 48 651,98 € |

2/Fonctionnement :

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| • Résultat de clôture 2011 : | + 844 043,30 € |
| • Montant total des dépenses 2012 : | 1 566 237,19 € |

• Montant total des recettes 2012 :	1 673 005,19 €
• Résultat du fonctionnement 2012 :	+ 409 773,30 €
• Résultat global de l'exercice 2012 :	458 425,28 €
• Restes à réaliser	- 87 935,13 €
• Résultat définitif	370 490,15 €

Après cet exposé Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et Monsieur Trumaut, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance.

Le compte administratif est approuvé à 13 voix pour et 3 voix contre.

Délibération n° 26 – vote du compte de gestion 2012.

Le compte de gestion est présenté par Mr ORSET, trésorier de la commune :

Après s'être assuré que Monsieur le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion 2012 est approuvé à 14 voix pour et 3 abstentions.

Délibération n° 27 – vote des taux d'imposition 2013.

Le Maire expose :

Pour l'année 2013, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition au même niveau que l'année 2012.

Pour 2013, les taux proposés sont les suivants :

▪ Taxe d'habitation :	9,23 %
▪ Taxe sur le foncier bâti :	20,94 %
▪ Taxe sur le foncier non bâti :	95,72 %

Vote pour à l'unanimité

Délibération n° 27 – vote du budget primitif 2013.

La présentation du budget est faite par Monsieur le Maire :

1) section de fonctionnement : elle s'équilibre à 2 049 506,15 €

Les dépenses :

011 – charges à caractère général	501 840,00 €
012 – charges de personnel	769 410,00 €
65 – autres charges de gestion courante	199 016,00 €
66 – charges financières	76 581,00 €
67 – charges exceptionnelles	68 169,00 €
022 – dépenses imprévues	50 000,00 €
023 – virement à la section d'investissement	370 490,15 €

Les recettes :

013 – atténuations de charges	0
70 – produits des services	154 100,00 €
72 – travaux en régie	0
73 – impôts et taxes	1 129 581,00 €
74 – dotations et participations	370 303,00 €
75 – autres produits de gestion courante	15 000,00 €
76 – produits financiers	32,00 €
77 – produits exceptionnels	10 000,00 €
002 – excédent de fonctionnement	370 490,15 €
2) <u>section d'investissement</u> : elle s'équilibre à	1 522 580,88 €

Les dépenses :

001 – déficit de clôture reporté	0
16 – remboursement d'emprunts	165 461,00 €
20 – immobilisations incorporelles	63 744,56 €
204 – versement de subvention d'équipement	0
21 – immobilisations corporelles	1 077 660,59 €
23 – immobilisations en cours	103 567,18 €
Restes à réaliser 2012	112 147,55 €

Les recettes :

001 – excédent de clôture reporté	48 651,98 €
1068 – excédent de fonctionnement affecté	39 283,15 €
1022 – FCTVA	193 990,00 €
10223 – taxe d'aménagement	47 868,83 €
13 – subventions (Etat – Département)	148 002,00 €
138 – autres subventions (Communauté de Communes)	150 000,00 €
16 – emprunts	500 000,00 €
20 – frais d'études	10 000,00 €
021 – virement de la section de fonctionnement	370 490,00 €
2316 – restes à réaliser	14 294,92 €
	<hr/>
	1 522 580,88 €

Le budget primitif 2013 est approuvé à 14 voix pour et 3 voix contre.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 29 – Marché public : autorisation au Maire de lancer un appel d'offres pour la fourniture des repas au restaurant scolaire.

Le Maire expose :

Pour assurer le service de restauration scolaire, la commune a conclu une convention de fourniture de repas auprès de la CCG, qui fait appel au service de restauration de la MAPAD de Froges.

La livraison de repas est effectuée en liaison chaude, ce qui présente l'avantage de ne pas nécessiter l'utilisation de fours mais les désavantages de servir des repas parfois trop cuits et de ne pas pouvoir proposer certains plats qui supporteraient mal ce mode de conditionnement.

La commune fait donc le choix de ne pas reconduire la convention avec la CCG à partir de la prochaine rentrée scolaire afin améliorer la qualité des repas servis au restaurant scolaire et de diminuer le coût appliqué par le fournisseur actuel.

Pour se faire, la commune doit passer un marché public à bons de commande, de fourniture de repas en liaison froide.

Le marché sera convenu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, à charge pour le prestataire de fournir entre 18720 et 28800 repas par an.

Le montant du présent marché est estimé à 275 000 € sur 3 ans.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer le marché public à procédure formalisée pour la fourniture des repas au restaurant scolaire.

Vote pour à l'unanimité

Délibération n° 30 – Rénovation et mise aux normes de la salle Crossos – demande de subvention au Conseil Général.

Le Maire expose :

Sur les conseils de l'organisme de contrôle SOCOTEC nous avons fait réaliser par un bureau d'études techniques, un diagnostic du bâtiment à structure métallique pour vérifier son comportement à un séisme et au vent ainsi que son état de conservation.

SOCOTEC nous a livré également un rapport sur les recommandations à mettre en œuvre concernant la sécurité incendie.

Un dossier d'intention de projet sera adressé au Conseil Général.

Les modalités de financement sont les suivantes :

Coût approximatif du projet :	120 000 €
Subvention du Conseil Général 30 % :	36 000 €
Autofinancement 70 % :	84 000 €

Monsieur le Maire propose :

- de relancer une consultation auprès des architectes et bureaux d'études précédemment consultés en tenant compte de l'ensemble des recommandations de construction et sur la base d'une notice de programmation simplifiée.
- de déposer un dossier d'intention de projet au Conseil Général afin d'obtenir une subvention.

La rénovation de la mise aux normes de la salle Crossos est approuvée à 13 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

INFORMATIONS

- Avancement significatif de la 1^{ère} phase des travaux de rénovation de l'éclairage public.
- PLU : le Tribunal Administratif a nommé le commissaire enquêteur. L'enquête publique aura lieu durant le mois de mai 2013.

Fin de séance à 22h35

Fait à Lumbin le 15 avril 2013

Le Maire,
Albert ANDREVON